

## COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, SEPTIÈME SESSION INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, SEVENTH SESSION

(Genève, 22-26 septembre 1969)  
(Geneva, September 22 to 26, 1969)

### PROJET DE RAPPORT

#### Composition et ouverture de la session

1. La septième session ordinaire du Comité de coordination interunions des BIRPI (ci-après désigné "le Comité") s'est tenue à Genève du 22 au 25 septembre 1969.
2. Les vingt-sept membres du Comité étaient représentés, c'est-à-dire : Allemagne (République fédérale), Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Cameroun, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Iran, Italie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique.
3. Les dix Etats suivants étaient représentés par des observateurs : Algérie, Canada, Cuba, Finlande, Irlande, Israël, Norvège, Saint-Siège, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.
- ./ 4. La liste des participants est annexée au présent rapport.
5. La session a été ouverte par le Président de la session précédente, M. G.L. de San (Belgique).

Adoption de l'ordre du jour

6. Le Comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour de la session tel qu'il figure dans le document CCIU/VII/1.

Election du nouveau Bureau

7. Le nouveau Bureau a été élu à l'unanimité comme suit :  
M. A.F. Mazarambroz (Espagne), Président, et MM. T. Jarno (Pologne)  
et M. Couto (Brésil), Vice-Présidents.

8. Dr. Arpad Bogsch, Premier Vice-Directeur des BIRPI, a exercé les fonctions de Secrétaire du Comité.

Activités des BIRPI depuis la dernière session ordinaire du Comité de septembre 1968

9. Le Comité a examiné les documents CCIU/VII/3 et CCIU/VII/12.

10. En ce qui concerne l'Union de Paris, le Directeur des BIRPI a rappelé les remarques qu'il a faites au sein du Comité exécutif de cette Union. En ce qui concerne l'Union de Berne, le Directeur des BIRPI a déclaré que l'année qui vient de s'écouler avait montré de façon manifeste que la situation du droit d'auteur dans le monde était à la fois difficile et délicate. Le Protocole de Stockholm relatif aux pays en voie de développement n'a pas obtenu les ratifications escomptées. La revision de la Convention universelle sur le droit d'auteur est actuellement en préparation. Le Comité permanent de l'Union de Berne s'est réuni deux fois en session extraordinaire.

11. Parmi les autres activités importantes dans le domaine du droit d'auteur il y a eu un Symposium sur les aspects pratiques du droit d'auteur et un Comité d'experts africains pour l'élaboration d'un statut-type de sociétés d'auteurs. Une assistance

technico-juridique a été demandée par la Thaïlande pour reviser sa législation sur le droit d'auteur. Tous ces faits, ainsi que l'étude de la situation générale des relations internationales en matière de droit d'auteur, ont été des activités qui ont intéressé avant tout les pays en voie de développement.

12. La Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle a été ratifiée par plusieurs pays et il est probable qu'elle entrera en vigueur au début de l'année prochaine.

13. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que l'Administration Nixon avait soumis au Sénat, pour ratification, la Convention OMPI et l'Acte de Stockholm (dans sa totalité) de la Convention de Paris. Le Département d'Etat et le Département du Commerce ont également recommandé la ratification de l'Arrangement de Nice. Il est à espérer que les Etats-Unis d'Amérique seront en mesure, dans un proche avenir, de déposer les instruments de ratification de ces trois traités.

14. Le délégué de l'Autriche a déclaré que son pays avait ratifié la Convention de Paris (Acte de Lisbonne) ainsi que les Arrangements de Nice et de Madrid (Acte de Nice). Les marques de service seront protégées en Autriche à partir du début d'octobre 1969. La ratification de la Convention OMPI, de la Convention de Paris (Acte de Stockholm) et des Arrangements (Acte de Stockholm) auxquels l'Autriche est partie est actuellement en préparation.

15. Le délégué du Maroc a déclaré que la ratification de la Convention OMPI avait été décidée par son Gouvernement et qu'elle attendait maintenant le consentement royal.

16. Le délégué de l'Espagne a déclaré que son pays avait récemment ratifié l'Acte additionnel de Monaco de l'Arrangement de La Haye.

17. Le Comité a pris note, en les approuvant, des rapports précités.

Rapport financier pour l'année 1968

18. Le Comité a examiné le rapport de gestion pour 1968 et le document CCIU/VII/4.

19. Le Comité a pris note, en les approuvant, de ces rapports.

Relations des BIRPI avec l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales

20. Le Comité a examiné le document CCIU/VII/5.

21. Le Directeur a présenté le rapport en déclarant qu'à son avis le projet d'arrêté du Conseil fédéral suisse, annexé au document CCIU/VII/5, était en général conforme à la solution dite plan A, déjà adoptée par le Comité. Il a exprimé l'espoir que, dans quelques mois, le Bureau de l'Union pour la protection des obtentions végétales (UPOV) pourrait entrer en fonction.

22. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que son Gouvernement agréait la solution retenue dans le projet d'arrêté. Il désirait cependant attirer l'attention du Comité sur le fait qu'il était fort douteux que la Convention UPOV respectât le principe du traitement national tel qu'il figure dans la Convention de Paris. Il a donc invité le Comité à veiller

aux développements futurs, particulièrement à propos d'autres Conventions, car il faudrait en tout cas éviter de laisser éroder le principe du traitement national qui figure dans la Convention de Paris.

23. Le délégué du Royaume-Uni a déclaré qu'il était satisfait de la solution incorporée dans le projet d'arrêté, encore qu'il continue à penser que l'organisation en cause est extrêmement insolite et que sa viabilité devra être vérifiée par l'expérience.

24. Le Directeur des BIRPI a répondu que l'accord de coopération avec l'UPOV prévoyait une possibilité de dénonciation rapide, de sorte que les BIRPI pourraient se libérer de toute collaboration avec l'UPOV si l'organisation arrêtée ne devait pas jouer en pratique.

#### Bâtiment du siège des BIRPI

25. Le Comité a examiné les documents CCIU/VII/6 et CCIU/VII/13.

26. Le délégué de l'Argentine a approuvé la constitution d'un Sous-comité spécial, comme cela était suggéré dans le document CCIU/VII/6.

27. Le délégué de l'Allemagne (République fédérale) a déclaré que le Ministère des Finances de son pays ne pouvait pas envisager de participer à la construction projetée aussi longtemps qu'il ne serait pas convaincu, sur la base d'informations plus complètes, de la nécessité de construire un nouveau bâtiment et de donner à ce bâtiment l'extension indiquée dans les documents précités.

28. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique s'est déclaré en principe favorable à la construction d'un nouveau bâtiment et a appuyé la constitution d'un Sous-comité spécial. Son Gouvernement a besoin d'informations supplémentaires avant d'être en mesure d'exprimer une opinion définitive.

29. Une discussion approfondie a suivi, à laquelle ont pris part les délégués de l'Autriche, de l'Italie, de l'Union soviétique, du Royaume-Uni, du Canada et du Mexique. Le Directeur des BIRPI a relevé ensuite que les BIRPI manquaient sérieusement de personnel et que, par conséquent, celui-ci devrait s'accroître de façon sensible même si les BIRPI n'entreprenaient pas de nouvelles tâches; il est donc extrêmement urgent de prendre des décisions au sujet du bâtiment. Le Comité a décidé à l'unanimité de créer un Sous-comité ("Sous-comité pour le bâtiment du siège des BIRPI"), qui sera chargé de conseiller le Directeur des BIRPI dans l'évaluation des besoins des BIRPI et de l'OMPI, pour les dix à quinze prochaines années, en ce qui concerne les bureaux, salles de conférences et autres locaux, dans le choix des meilleurs moyens de satisfaire ces besoins en construisant sur le terrain dit Horngacher et dans le financement d'une telle construction.

30. Le Sous-comité restera en fonction jusqu'à ce que le Comité de coordination mette fin à son mandat.

31. Il sera convoqué, lorsque ce sera nécessaire, par le Directeur des BIRPI ou par le Président du Comité de coordination.

32. Le Comité a ensuite désigné les dix Etats suivants comme membres du Sous-comité : Allemagne (République fédérale), Argentine, Cameroun, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Suisse, Union soviétique.

Questions de personnel

33. Le Comité a examiné les documents CCIU/VII/7, CCIU/VII/8 et CCIU/VII/10.

34. Répartition géographique du personnel (Voir document CCIU/VII/7, paragraphes 1 à 3, et document CCIU/VII/10, paragraphe 1). Ce point a été examiné tant dans le cadre des questions de personnel que dans le contexte du projet de programme et de budget.

35. Les délégués de l'Argentine, du Brésil, de l'Inde, du Kenya et de l'Union soviétique ont déclaré qu'il n'y avait pas assez de membres du personnel qui soient des ressortissants des pays en voie de développement. Le délégué de l'Union soviétique a exprimé en outre l'opinion qu'il n'y avait pas assez de membres du personnel qui soient des ressortissants des pays socialistes. Le Directeur des BIRPI a répondu qu'un progrès substantiel avait été fait l'année dernière à cet égard et qu'il allait continuer de recruter des ressortissants de pays en voie de développement, bien qu'il n'y ait pas de candidats venant de la plupart de ces pays.

36. Le délégué de l'Argentine a insisté pour qu'une utilisation plus large de la langue espagnole soit faite par le Secrétariat. Le Directeur des BIRPI a répondu qu'il y avait là une question à la fois juridique et financière : dans la plupart des instances, seuls l'anglais et le français sont prévus comme langues de travail et il n'y a pas de fonds pour mettre l'espagnol ou le russe sur un pied d'égalité avec l'anglais et le français. Néanmoins, les BIRPI utilisent de plus en plus l'espagnol et occasionnellement le russe, l'allemand et l'arabe.

37. Décorations suédoises (Voir document CCIU/VII/7, paragraphes 4 et 5).

38. La plupart des délégués ont parlé sur cette question, prônant les hauts mérites du Directeur des BIRPI et remerciant le Gouvernement suédois de les avoir reconnus en lui conférant les insignes de Grand Officier de l'Ordre royal de l'Etoile polaire.

39. Le Comité a décidé à l'unanimité de suggérer à l'Autorité de surveillance d'autoriser le Directeur des BIRPI, le Professeur G.H.C. Bodenhausen, à accepter cette décoration.

40. Le délégué de la Suède a informé le Comité, et celui-ci en a pris note avec satisfaction, que le Premier Vice-Directeur des BIRPI, Dr. A. Bogsch, et que le Conseiller supérieur, M. C. Masouyé, avaient été aussi décorés par le Gouvernement suédois avec le grade de Commandeur dans le même Ordre et que le Directeur des BIRPI les avait autorisés à accepter ces décorations.

41. Amendements au Statut et au Règlement du personnel. Le Comité a pris note, en les approuvant, des amendements indiqués dans le document CCIU/VII/7, paragraphes 6 à 17, et dans le document CCIU/VII/10, paragraphes 2 à 4.

42. Pensions. Le Comité a pris note, en l'approuvant, du paragraphe 18 du document CCIU/VII/7 concernant l'augmentation pour renchérissement du coût de la vie accordée par les BIRPI au personnel retraité.

43. Traitement du Premier Vice-Directeur. Après avoir entendu les interventions des délégués de l'Allemagne (République fédérale), des Pays-Bas, de l'Union soviétique, du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Hongrie, du Maroc, de l'Espagne, de la France, de l'Autriche, de l'Italie et des Etats-Unis d'Amérique sur les mérites du Dr Bogsch, Premier Vice-Directeur, le Comité a approuvé à l'unanimité la proposition du Directeur des BIRPI d'ajuster le traitement et les indemnités y relatives du Premier Vice-Directeur

tel que proposé dans les paragraphes 21 à 25 du document CCIU/VII/7.

44. Promotion du Chef de la Division de la Propriété industrielle. Sur une proposition faite par le délégué des Etats-Unis d'Amérique et après avoir entendu les interventions de nombreuses délégations félicitant M. Pfanner de son travail, le Comité a décidé à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à l'intention du Directeur de le promouvoir au grade D.1 (Voir document CCIU/VII/7, paragraphes 26 à 30).

#### Poste du Directeur

45. Le Comité a examiné le document CCIU/VII/8.

46. Il a été présenté par le Président du Comité.

47. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique, appuyé par le délégué de l'Allemagne (République fédérale), après avoir retracé la remarquable carrière du Directeur, le Professeur Bodenhause, a fait l'éloge de ses qualités de chef, de son expérience professionnelle exceptionnellement riche et de ses éminents talents diplomatiques. Il a déclaré que, dans des conversations officieuses que son Gouvernement avait eues avec le Professeur Bodenhause, celui-ci avait indiqué qu'il serait prêt à accepter une prolongation d'une durée se situant entre un an et demi et deux ans et demi. En conséquence, c'est un grand plaisir pour son Gouvernement de proposer que le Comité recommande à l'Autorité de surveillance de déroger à l'application de la limite d'âge prévue par le Statut du personnel et de maintenir le Professeur Bodenhause en activité jusqu'à la fin de 1972. Etant donné que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle élira son premier Directeur général entre-temps et que la durée de six années de cette charge prévue dans la Convention établissant cette Organisation est trop longue, l'on devrait également déroger à cette

disposition de façon à prévoir une période plus courte que six années, si, comme on peut le prévoir, le Professeur Bodenhausen est élu Directeur général.

48. Presque toutes les délégations ont alors pris la parole. Toutes ont rendu hommage à la personnalité et à l'oeuvre du Directeur. Toutes ont exprimé le désir qu'il reste au-delà de la limite d'âge statutaire. La plupart d'entre elles ont appuyé expressément la proposition des Etats-Unis d'Amérique. D'autres ont déclaré que les deux ans et demi proposés ne devraient pas être considérés comme une limite absolue, mais faire plus tard l'objet d'un nouvel examen.

49. Le Comité a décidé à l'unanimité de recommander à l'Autorité de surveillance de maintenir en activité le Professeur Bodenhausen jusqu'au 31 décembre 1972, étant entendu que cette recommandation n'impliquait aucun avis sur ce qui serait fait après cette date.

#### Programme et budget des BIRPI pour 1970

50. Le Comité a examiné les documents CCIU/VII/9 et CCIU/VII/11.

51. Union de Paris. Le Comité n'a ajouté aucune observation à celles que le Comité exécutif de l'Union de Paris avait faites à propos de la partie du programme et du budget relative à cette Union.

52. Union de Berne. Le Directeur des BIRPI a présenté le projet de programme et de budget de l'Union de Berne. Il a souligné que si l'octroi de crédits était proposé pour une conférence diplomatique, c'était parce que, même s'il n'était pas encore certain qu'une telle conférence aurait lieu en 1970, il fallait éviter que sa convocation ne se heurtât à des obstacles financiers, au cas où une telle Conférence serait nécessaire ou utile.

53. Le délégué de l'Allemagne (République fédérale) a déclaré que son Gouvernement, considérant que le Protocole de Stockholm était une bonne solution pour satisfaire les besoins des pays en voie de développement, poursuivait ses efforts en vue de la ratification de cet instrument. Cependant, d'importants pays n'ont apparemment pas la volonté de ratifier le Protocole, ce qui a créé une situation nouvelle. Il faut donc, dit-il, rechercher des solutions de remplacement, d'autant plus que son Gouvernement est extrêmement désireux d'aider les pays en voie de développement. On ne doit prendre en considération que les solutions qui seront de nature à satisfaire les pays en voie de développement, qui pourront être acceptées à l'unanimité dans une conférence diplomatique et qui seront ratifiées aussi bien par les pays en voie de développement que par les pays développés. Il est prêt à appuyer les propositions faites récemment par l'Italie et les Etats-Unis d'Amérique au sein du Sous-comité du Comité intergouvernemental du droit d'auteur, si tous les pays de l'Union de Berne les agréent. Il n'est pas opposé à la proposition exposée dans le document BIRPI/SGC-I/7, mais il doute sérieusement qu'il soit possible de la réaliser dans la prochaine ou les deux prochaines années. Cependant, il pourrait l'accepter comme base de discussion si les autres Etats, y compris les pays en voie de développement, l'acceptent comme telle. En tout cas, son Gouvernement n'appuierait pas une révision de la "clause de sauvegarde" de la Convention universelle sur le droit d'auteur qui ne serait pas assortie de l'établissement simultané de nouveaux liens entre les deux conventions. Il se peut cependant qu'une solution transitoire plus limitée doive précéder la solution plus générale envisagée dans le document des BIRPI précité.

54. De toute façon, a-t-il ajouté, il est indispensable de prévoir dans le budget un crédit destiné à couvrir les frais d'une éventuelle conférence diplomatique qui reviserait la Convention de Berne et la Convention universelle sur le droit d'auteur.

55. Le délégué de la France a déclaré que son pays pourrait très bien ne pas être favorable à une révision conjointe des deux Conventions. A son avis, il est très peu probable qu'on puisse reviser la Convention de Berne en 1970, étant donné qu'une telle révision, qui aborderait des points fondamentaux, devrait être précédée de longues études. Même si la révision de la Convention de Berne tendait seulement à séparer le Protocole de Stockholm de l'Acte de Stockholm lui-même, elle ne pourrait être préparée à temps pour 1970. De toute façon, la France est opposée aux propositions contenues dans le document BIRPI/SGC-I/7.

56. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que, bien que son pays ne soit pas membre de l'Union de Berne, il appuyait avec vigueur une révision conjointe des deux Conventions, étant donné que les problèmes étaient si connexes qu'il était difficile de reviser l'une des Conventions sans reviser l'autre en même temps. Il pense qu'une telle révision conjointe pourrait très bien et devrait avoir lieu dès 1970. Une révision limitée à la clause de sauvegarde ne résoudrait pas les problèmes des pays en voie de développement et ne serait pas souhaitable. Les propositions contenues dans le document BIRPI/SGC-I/7 pourraient très bien satisfaire les besoins des pays en voie de développement.

57. Le délégué du Royaume-Uni s'est déclaré d'accord avec le délégué des Etats-Unis et a appuyé la proposition tendant à harmoniser les deux Conventions. Il est hautement désirable et urgent - a-t-il exposé - de satisfaire les besoins des pays en voie de développement; le seul moyen pratique de le faire est de reviser conjointement les deux Conventions. Il a déclaré approuver les propositions budgétaires relatives à l'Union de Berne.

58. Le délégué du Maroc a exprimé l'opinion qu'une révision conjointe des deux Conventions ne ferait que compliquer la matière et ne pourrait guère être réalisée en 1970.

59. Répondant aux orateurs précédents, le Directeur des BIRPI a déclaré qu'il était extrêmement important et urgent de trouver une solution permettant, en général, de remédier à l'état très peu satisfaisant du droit d'auteur international et, en particulier, de satisfaire les besoins des pays en voie de développement, si bien que les BIRPI donneraient la plus haute priorité à cette tâche. Si les pays le désirent, les BIRPI seront prêts pour une conférence de revision qui se tiendrait en septembre 1970.

60. Abordant d'autres points du droit d'auteur, le Directeur a attiré l'attention du Comité sur le programme relatif aux satellites artificiels de télécommunications et aux ordinateurs. Répondant à une question du délégué de l'Allemagne (République fédérale), il a déclaré, à propos du premier point, que les BIRPI avaient l'intention d'agir conjointement ou en consultation non seulement avec l'UNESCO, mais aussi avec l'Union internationale des Télécommunications et l'Organisation internationale du Travail. En réponse à une autre question du même délégué, il a exposé que, dans le domaine des ordinateurs, on ne projetait pour 1970 qu'une étude préliminaire et non l'élaboration de propositions tendant à créer un droit international ou à modifier un tel droit. Il se peut du reste, a-t-il ajouté, que l'ensemble du projet doive être renvoyé pour manque de temps.

61. Unions particulières. Le Second Vice-Directeur a présenté le projet de programme et de budget des Unions particulières. Il a déclaré notamment qu'il était prévu de porter le prix de l'abonnement de la revue "Les Marques internationales" de 80 à 120 francs suisses par année.

62. Droit de superficie. A propos du point DC.18 du budget, le Secrétariat a déclaré que ce point avait été rédigé avant que les autorités genevoises n'aient manifesté leur intention de décupler le montant du loyer relatif au terrain. Il faudrait encore y ajouter un loyer pour le terrain Horngacher. Le total pourrait se situer aux environs de 20.000 dollars. Si ce montant

ne peut être compensé par des économies ou couvert par le poste "Imprévu", la différence devrait être imputée sur les fonds de réserve avec l'autorisation de l'Autorité de surveillance. Il est toutefois à espérer que, grâce à la compréhension des autorités genevoises, le montant dû soit en définitive considérablement inférieur au montant indiqué ci-dessus.

63. Accroissement du personnel. Le Directeur des BIRPI a déclaré que la création de 18 nouveaux postes était essentielle et indispensable déjà pour faire face à la charge actuelle de travail qui exige, de la part de nombreux membres du personnel, un travail supplémentaire d'une importance anormale et des efforts excessifs. Un nombre important de postes supplémentaires sera également proposé pour 1971; si on ne le fait pas dès maintenant, c'est pour le seul motif que le budget est limité par le système du plafond, système appelé à disparaître avant 1971 par l'entrée en vigueur des textes de Stockholm.

64. Déclarations générales. Le délégué de l'Argentine a déclaré qu'il était prêt à approuver le budget général pour 1970, mais qu'il le faisait uniquement parce que sa délégation souhaitait se conformer à la volonté exprimée par la majorité au sein du Comité exécutif de l'Union de Paris. Sa délégation, cependant, constate avec inquiétude et ne saurait approuver l'existence d'un mécanisme en vertu duquel les dépenses afférentes à des travaux qui sont dans l'intérêt d'un nombre limité de pays - pays qui sont pour la plupart des pays industrialisés - sont englobées dans le budget général et, par conséquent, supportées par tous les Etats membres, y compris les pays en voie de développement, qui, étant donné leur faible ou moyen degré d'industrialisation, ne peuvent profiter, ni actuellement ni même à long ou moyen terme, de tels travaux dans un système de protection de la propriété industrielle.

65. Le délégué du Mexique s'est associé à la déclaration du délégué de l'Argentine et a ajouté qu'il était opposé au plan PCT.

66. Assistance technique. Le délégué du Brésil, tout en approuvant l'assistance technique accordée aux pays en voie de développement, a exprimé l'avis qu'elle était encore insuffisante et a demandé quels étaient les plans pour la période postérieure à 1970.

67. Le délégué de l'Union soviétique a déclaré que le programme de stages devrait être développé, ajoutant que son pays était disposé à accepter un plus grand nombre de stagiaires.

68. Le délégué de l'Inde a recommandé une assistance accrue pour les pays en voie de développement.

69. Le délégué du Kenya a approuvé la déclaration du délégué de l'Inde et a demandé le développement du programme de stages.

70. Le Directeur des BIRPI a déclaré qu'à son avis, les BIRPI étaient en bonne posture dans le domaine de l'assistance aux pays en voie de développement, surtout si l'on tient compte des réalisations plus que des paroles. L'assistance aux pays en voie de développement a été l'une des constantes préoccupations des BIRPI, qui lui ont consacré leurs plus grands efforts. De tels efforts seront, dans le proche avenir, déployés plus particulièrement en Amérique latine, où une importante tâche d'information et d'assistance attend les BIRPI. Quant au programme pour 1971 et les années suivantes, il dépend des décisions qui seront prises, à propos du programme et du budget, dans les sessions administratives de 1970, qui se tiendront à Genève du 21 au 25 septembre 1970.

71. Conclusion. Le Comité a exprimé un avis favorable sur le projet de programme et de budget pour 1970 tel qu'il lui était présenté.

/Fin du projet de rapport/

Annexe au Document CCIU/VII/15 /  
Annex to Document CCIU/VII/15

LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS

ETATS MEMBRES DU COMITE/MEMBER STATES OF THE COMMITTEE

ALLEMAGNE (REPUBLIQUE FEDERALE)/GERMANY (FEDERAL REPUBLIC)

- Mr. Albrecht KRIEGER  
Ministerialdirigent  
Federal Ministry of Justice  
Bonn
- Dr. Heribert MAST  
Ministerialrat  
Federal Ministry of Justice  
Bonn
- Dr. Romuald SINGER  
Leitender Regierungsdirektor  
German Patent Office  
Munich
- Mlle Gisela RHEKER  
Conseiller d'Ambassade  
Délégation permanente d'Allemagne  
Genève

ARGENTINE/ARGENTINA

- M. L.M. LAURELLI  
Secrétaire d'Ambassade  
Délégation permanente de la République Argentine  
Genève

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Mr. Joseph Patrick HARKINS  
Senior Assistant Secretary  
Attorney General's Department  
Canberra, A.C.T.

AUTRICHE/AUSTRIA

Dr. T. LORENZ  
Counsellor  
Austrian Patent Office  
Vienna

BELGIQUE/BELGIUM

M. Gérard-L. DE SAN  
Directeur Général - Conseiller juridique  
Ministère de l'éducation nationale  
et de la culture  
Bruxelles

M. Jacques DEGAVRE  
Service de la Propriété industrielle  
Bruxelles

BRESIL/BRAZIL

M. Mauro COUTO  
Premier Secrétaire  
Délégation permanente du Brésil  
Genève

CAMEROUN/CAMEROUNS

M. Joseph EKEDI-SAMNIK  
Ambassade du Cameroun  
Bonn

DANEMARK/DENMARK

M. Torben LUND  
Professeur à l'Université d'Aarhus

ESPAGNE/SPAIN

M. Antonio F.-MAZARAMBROZ  
Directeur  
Registre de la Propriété industrielle  
Madrid

M. Enrique VALERA  
Premier Secrétaire d'Ambassade  
Délégation permanente d'Espagne  
Genève

Mlle Isabel FONSECA RUIZ  
Directeur  
Cabinet d'études de la Direction générale  
des archives et bibliothèques  
Madrid

ETATS-UNIS D'AMERIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Mr. William E. SCHUYLER, Jr.  
Commissioner of Patents  
Patent Office  
Washington, D.C.

Mr. Harvey J. WINTER  
Assistant Chief  
Business Practices Division  
Department of State

Mr. James W. BRENNAN  
Acting Director  
Office of International Patent and Trademark Affairs  
U.S. Patent Office  
Washington, D.C.

FRANCE/FRANCE

- M. François SAVIGNON  
Directeur  
Institut National de la Propriété industrielle  
Paris
- M. Roger LABRY  
Conseiller d'Ambassade  
Ministère des Affaires étrangères  
Direction des Affaires économiques et financières  
Paris
- M. Charles ROHMER  
Chef du Service du Droit d'Auteur  
Ministère des Affaires Culturelles  
Paris
- M. Pierre Georges FRESSONNET  
Directeur-Adjoint  
Institut national de la Propriété industrielle  
Paris

HONGRIE/HUNGARY

- Mr. Emil TASNÁDI  
President  
Hungarian Office of Inventions  
Budapest
- Mr. Jenő BOBROVSZKY  
Chief Advisor  
Hungarian Office of Inventions  
Budapest

INDE/INDIA

- M. G.S. BALAKRISHNAN  
Attaché  
Permanent Mission of India  
Geneva

IRAN/IRAN

M. Ebrahim DJAHANEMA  
Deuxième Secrétaire  
Délégation permanente de l'Iran  
Genève

ITALIE/ITALY

M. Aldo PELIZZA  
Inspecteur général  
Ministère de l'Industrie, Office des brevets  
Rome

Mlle Marta VITALI  
V. Inspecteur  
Ministère des Affaires étrangères  
Rome

M. Maurizio MELONI  
Conseiller lère Cl.  
Présidence du Conseil des Ministres  
Rome

M. Roberto MESSEROTTI-BENVENUTI  
Avocat  
Montecatini Edison S.p.A.  
Milan

JAPON/JAPAN

M. Kojiro TAKANO  
Troisième Secrétaire  
Délégation du Japon  
Genève

KENYA/KENYA

Mr. David J. COWARD  
Registrar General  
Nairobi

MAROC/MOROCCO

M. Abderrahin H'SSAÏNE  
Directeur général  
Bureau Marocain du droit d'auteur  
Rabat

MEXIQUE/MEXICO

M. Raul VALENZUELA  
Ministre-Conseiller  
Délégation permanente du Mexique  
Genève

Mlle Maria de los Angeles LOPEZ-ORTEGA  
Deuxième Secrétaire d'Ambassade  
Délégation permanente du Mexique  
Genève

PAYS-BAS/NETHERLANDS

M. Willem M.J.C. PHAF  
Conseiller juridique  
Ministère des Affaires économiques  
La Haye

M. Enno VAN WEEL  
Bureau des brevets  
La Haye

M. H.J.A.M. VROUWENVELDER  
Ministère des Affaires économiques  
La Haye

POLOGNE/POLAND

M. Tadeusz JARNO  
Office national des brevets  
Varsovie

M. Andrzej Piotr STRZELECKI  
Office national des brevets  
Varsovie

Mr. Tadeusz NIEDZIATEK  
Director  
Department of Inventions  
National Office of Inventions  
Warsaw

PORTUGAL/PORTUGAL

M. Ruy SERRÃO  
Directeur  
Office de la Propriété Industrielle  
Lisbonne

ROUMANIE/RUMANIA

M. Costel MITRAN  
Deuxième Secrétaire  
Mission permanente de Roumanie  
Genève

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Mr. Edward ARMITAGE  
Assistant Comptroller  
Patent Office  
London

Mr. Ivor J.G. DAVIS  
Principal Examiner  
Patent Office  
London

SUEDE/SWEDEN

Mr. Görn R. BORGGÅRD  
Director General  
Patent Office  
Stockholm

Mr. Claës UGGLA  
Counsellor  
Patent Office  
Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

M. Walter STAMM  
Directeur  
Bureau fédéral de la Propriété intellectuelle  
Berne

- M. Paul RUEDIN  
Collaborateur consulaire  
Département Politique Fédéral  
Berne
- M. Paul BRAENDLI  
Chef de Section  
Bureau fédéral de la Propriété intellectuelle  
Berne

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES/SOVIET UNION

- Mr. Y. MAKSAREV  
Chairman  
Committee for Inventions and Discoveries  
Council of Ministers of the U.S.S.R.  
Moscow
- Mr. V. ILIYN  
Deputy Chief  
External Relations Department  
Committee for Inventions and Discoveries  
Council of Ministers of the U.S.S.R.  
Moscow
- Mr. N. SARKISOV  
Deputy Director  
Central Institute of Patent Information  
Committee for Inventions and Discoveries  
Council of Ministers of the U.S.S.R.  
Moscow
- Mr. Y. GIRDIMOV  
Chief  
Department of the All-Union Institute of Patent Examination  
Committee for Inventions and Discoveries  
Council of Ministers of the U.S.S.R.  
Moscow
- Mr. V. KALININE  
Delegation of the U.S.S.R.  
Geneva

OBSERVATEURS/OBSERVERS  
ETATS/STATES

ALGERIE/ALGERIA

- M. S. BOUZIDI  
Chef de Division  
Office national de la Propriété industrielle  
Alger
- M. A. ABDELOUAHAB  
Chef de Service  
Office national de la Propriété industrielle  
Alger

CANADA/CANADA

- Mr. Finlay SIMONS  
Assistant Commissioner of Patents  
Patent Office  
Ottawa
- M. Jacques CORBEIL  
Deuxième Secrétaire et Consul  
Mission du Canada  
Genève

CUBA/CUBA

- M. Ortiz FRANK  
Premier Secrétaire  
Délégation permanente de Cuba  
Genève

FINLANDE/FINLAND

- Mr. Bengt NORRING  
Chief of Section  
Patent and Registration Office  
Helsinki

IRLANDE/IRELAND

Mr. M.J. QUINN  
Controller of Patents, Designs and Trade Marks  
Dublin

ISRAEL/ISRAEL

Mr. Ze'ev SHER  
Deputy Attorney-General  
Ministry of Justice  
Jerusalem

NORVEGE/NORWAY

Mr. Sten H. RØER  
Office Manager  
Patent Office  
Oslo

SAINT-SIEGE/HOLY SEE

Rév. Père H.-M. DE RIEDMATTEN  
Observateur permanent du Saint-Siège auprès  
des Organisations internationales à Genève  
Genève

TCHECOSLOVAQUIE/CZECHOSLOVAKIA

Dr. Miloš VŠETEČKA  
Chef, Département juridique et international  
Office des Brevets et des Inventions  
Prague

M. Oldrich FABIÁN  
Deuxième Secrétaire  
Ministère des Affaires étrangères  
Prague

YUGOSLAVIE/YUGOSLAVIA

M. S. PRETNAR  
Directeur  
Office fédéral des Brevets yougoslave  
Belgrade

M. Nenad JANKOVIĆ  
Conseiller juridique  
Office fédéral des Brevets yougoslave  
Belgrade

BUREAU DU COMITE DE COORDINATION INTERUNIONS  
OFFICERS OF THE INTERUNION COORDINATION COMMITTEE

Président/Chairman : M. A.F. MAZARAMBROZ (Espagne/Spain)  
Vice-Présidents/  
Vice-Chairmen : M. T. JARNO (Pologne/Poland)  
M. Mauro COUTO (Brésil/Brazil)  
Secrétaire/Secretary : Dr. Arpad BOGSCH (BIRPI)

BUREAUX INTERNATIONAUX REUNIS POUR LA PROTECTION DE LA  
PROPRIETE INTELLECTUELLE/UNITED INTERNATIONAL BUREAUX FOR  
THE PROTECTION OF INTELLECTUAL PROPERTY (BIRPI)

Professeur G.H.C. BODENHAUSEN, Directeur/Director  
Dr. Arpad BOGSCH, Premier Vice-Directeur/First Deputy Director  
M. J. VOYAME, Second Vice-Directeur/Second Deputy Director  
M. C. MASOUYÉ, Conseiller Supérieur/Senior Counsellor  
M. B.A. ARMSTRONG, Conseiller/Counsellor  
M. L. EGGER, Conseiller/Counsellor  
M. K. PFANNER, Conseiller/Counsellor  
M. V. STRNAD, Conseiller/Counsellor